

Comité Social d'Administration de Réseau C.S.A. - R.

Service de Santé des Armées – SSA

Paris, le 14 Décembre 2023

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ces derniers mois, le SSA a été mis à l'honneur par le ministre des Armées, M. LECORNU, la cour des comptes et d'autres institutions.

La LPM (Loi de Programmation Militaire) et les informations recueillies sur INTRASAN donnent plusieurs axes de réflexion :

- Une plus grande synergie entre médecine des forces et médecine hospitalière,
- Une nouvelle organisation des HIA,
- "Un modèle de ravitaillement sanitaire au rendez-vous du futur" dixit le ministre.

La feuille de route étant prévue à l'ordre du jour, l'UNSA Défense posera ses questions directement en séance lors de sa présentation.

Néanmoins, la cour des comptes propose, dans ses observations datées du mois de juin 2023, des recommandations qui sont sources d'inquiétudes et notamment la 2eme à savoir : « réétudier la possibilité de transformer la composante hospitalière du SSA en établissement public ». Que cela signifie-t-il ?

L'un des sujets majeurs qui nous préoccupe en ce moment, ce sont les rumeurs autour des JO de 2024 et la parution de la circulaire de la première ministre.

De façon générale, l'ensemble des adaptations de l'organisation des services requis pendant les jeux doit donner lieu à la concertation et au dialogue social nécessaires au sein des CSA et en proximité des agents concernés. Ceci bien évidemment dans le respect des compétences et attributions des différentes instances.

L'UNSA Défense demande que les Plans de Continuité de l'Activité (PCA) soient présentés en FS de chaque établissement. Nous demandons également que le point soit abordé en FS SST SSA début 2024.

L'UNSA Défense souhaite vous alerter à nouveau sur les problématiques d'attractivité au sein du SSA :

- La régularisation des éléments variables des personnels médicaux n'est toujours pas close,





- La gestion et le paiement des éléments variables sont un problème commun à tous les CMG et ce mauvais suivi des dossiers est un frein au recrutement,
- La Majoration de Traitement Indiciaire (MTI) est vécue comme discriminatoire par les agents hors HIA. L'UNSA Défense revendique la mise en place immédiate des 49 points et pour tous. L'UNSA Défense considère que la MTI doit être versée en fonction du métier tenu et non pas en fonction du statut,
- Pour l'UNSA Défense, il est inadmissible que la prime statutaire des paramédicaux soit gelée depuis la crise sanitaire. Nous revendiquons une revalorisation de cette prime à minima pour les nouveaux arrivants ainsi que pour les titulaires qui sont en deçà de 13%,
- L'UNSA Défense souhaite la mise en place rapide d'un véritable parcours professionnel et de perspectives de carrière pour le personnel du SSA et plus particulièrement pour :
 - Les ASC de plus en plus CDisés,
 - La mise en place d'une sélection professionnelle pour l'obtention du diplôme d'Infirmier(e) de Bloc Opérateur Diplômé(e) d'Etat (IBODE) et d'Infirmier(e) Anesthésiste Diplômé(e) d'Etat (IADE),
 - Les ATPMD, TSEF et ICD exerçant dans la famille santé ingénierie biomédicale.

Au CSA de mai dernier, l'UNSA Défense souhaitait avoir un bilan sur la formation du personnel civil. Le sujet étant à l'ordre du jour, nous interviendrons directement en séance.

Nous espérons que la perte de compétences constatée et exprimée à maintes reprises au sein des établissements, sera redéfinie localement.

Le domaine RH, qui est en tension tant au niveau effectif, qu'au niveau de la charge de travail, est également concerné par la perte de compétence. L'UNSA Défense demande qu'un plan de formation obligatoire spécifique RH soit mis en place afin que les nouveaux arrivants puissent acquérir rapidement les compétences. La maîtrise des traitements de dossiers est la clef afin que ce climat anxigène pour les gestionnaires RH et les administrés soit apaisé.

En soutien, l'UNSA Défense avait demandé la mise à jour du mémento « organisation du travail et gestion du temps » SSA. Nous sommes satisfaits que ce dossier soit inscrit au tableau de suivi.

Nous avons demandé à plusieurs reprises la présence de l'inspecteur du travail afin qu'il nous présente ses missions et son plan d'actions au sein du SSA, en particulier dans le domaine des HDVS (harcèlement, discriminations et violences sexistes ou sexuelles). Le ministère des Armées en a fait une priorité : le rôle du SSA est primordial au sein du MIN ARM et l'UNSA Défense pense qu'il doit être à la hauteur.

Par conséquent, l'UNSA Défense exige qu'une présentation soit faite à la première FS SSA 2024.

De même, l'UNSA Défense continue d'être interpellée à propos d'un management inapproprié. Le sujet a déjà été dénoncé par l'UNSA Défense au CSA de mai.

Malheureusement, force est de constater que le problème perdure.





L'UNSA Défense constate un réel mal-être notamment à Percy et Laveran (Arrêts de travail en augmentation, des déclarations RPS exponentielles, des conseils de disciplines à tout va). Plusieurs facteurs en sont responsables : restructurations, travaux, manque de personnel, conflits internes mal gérés. Il existe des services où règne un climat extrêmement néfaste. Malheureusement, on constate que les managers (parfois très jeunes) n'ont pas toutes les connaissances managériales nécessaires pour gérer une équipe. Des rappels à l'ordre doivent être faits et des formations sont à mettre en place.

L'UNSA Défense souhaite capter votre attention sur les contractuels et plus précisément à l'IRBA. Actuellement, ce dernier compte 80 contractuels de niveau bac +5/ bac +8, à forte spécialisation et presque tous en CDI. Ces ASC sont les grands oubliés du SSA et du MIN ARM. En effet, les ASC-ingénieurs n'ont pas été inclus lors du rebasage de la filière technique alors que ceux des autres employeurs concernés ont pu en bénéficier.

Quant aux ASC-chercheurs, leurs barèmes n'ont pas bougé depuis 2010 ! Quant à leur « parcours de carrière », pensé à la création de l'IRBA, s'il a le mérite d'exister, n'est pas satisfaisant d'autant que ces contractuels sont pour la plupart en CDI. Ainsi, le seul moyen d'être mieux rémunéré, en dehors de la revalorisation triennale, est de devenir chef de projet, d'unité ou de département. Or nombre d'entre eux n'ont pas d'appétence pour ces fonctions managériales et souhaiteraient rester dans leur cœur de métier le plus longtemps possible. L'UNSA défense rappelle également que la retraite d'un Agent Sous Contrat (ASC) relève du régime général et qu'elle est donc calculée sur ses 25 meilleures années.

Pour conclure, l'UNSA Défense espère vivement qu'une note triennale sur les taux pro/pro des agents paramédicaux sorte très rapidement. En effet, il est inadmissible que vos agents soient toujours en attente des résultats d'avancement depuis 2022 ! Surtout en sachant que tout le travail effectué est à refaire par les ATE !!

L'UNSA Défense, comme à son habitude, soutiendra et accompagnera les agents du SSA.

N'oublions pas que le rôle des élus au CSA-R SSA et en FSSST-SSA est d'être votre relais auprès des agents mais pour ce faire, une communication qualitative doit être instaurée.

Monsieur le Président et Directeur central, Mesdames, Messieurs, l'UNSA Défense vous remercie de votre attention.

